

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03.81.43.20.66
Email : mairie@loray.fr

Loray, le 03 juin 2022

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 juin 2022
à 20 heures 15
Mairie

Etaient présents :

Mmes Marcelline VIPREY, Claudette FAIVRE, Bénédicte BENEHLOCINE, Claude ROUSSEL, Richard MYOTTE, Frédéric KUZNIAK, Mr Damien GAYARD, Mr BARBIER Jean-Claude, Mr MOREL Mathieu

Absents excusés : Mme FAIVRE Claudette, Mr PERROT MINNOT Flavien, Mme VIPREY Marceline, Francis HENRIOT,

Absents : Mathieu ROBICHON, Mme DUBOZ Angélique, Mr FORTERRE Florian
Procuration : Mme Viprey à Mr Richard, Mme Faivre à Benehlocine.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 31 mars 2022.
- Convention SYDED.
- Convention Périscolaire Flangebouche-plaimbois Vennes
- Réception des travaux du lotissement du Lavoir.
- Décision sur la démarche PNR extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit
- Demande de la Société Boc'Haut
- Demande de Mr Clivio Louis
- Demande de Mr Delattre
- Demande de Sophia Schaffter
- Préprojets déposés auprès du département dossier « Pac »
- Divers : cuve à lisier.....

1. Approbation du CM du 31 mars 2022
Validé à l'unanimité

1. Convention SYDED.

Délibération : à l'unanimité pour le reversement d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité et pour donner délégation à prendre toutes les décisions aux maires pour donner suite.

- 2. Convention Périscolaire Flangebouche-plaimbois Vennes :** Convention à frais réels ou forfait ? Proposition du Maire de réunir les intéressés de Flangebouche et Plaimbois Vennes pour convenir d'une convention qui aurait pour intention la même base de calcul. Le CM approuve.
Rappel : Pas d'accueil loisir pendant les vacances d'été.

- 3. Réception des travaux du lotissement du Lavoir :** Mr Richard fait le compte rendu de la réception des travaux. Délibération à l'unanimité pour la rétrocession de la voirie du lotissement du Lavoir II à la commune.

- 4. Décision sur la démarche PNR extinction de l'éclairage public sur une partie de la nuit :** 3 réponses des habitants : avis favorables
Pour le conseil à l'unanimité, il a été décidé d'éteindre l'éclairage la nuit 23h - 5 h. Un bilan sera effectué au printemps, choix méthodiques pour l'analyse sur le ressenti de la population et l'analyse de l'impact budgétaire.

- 5. Demande de la Société Boc'Haut d'occuper un espace communal pour un festi été :** Les vendredis samedis dimanches AM du 15 juillet au départ de la chasse : animations musicales avec buvette : un Festi été : Autorisation du conseil à l'unanimité avec 100€ /mois de location d'occupation des lieux communaux.

- 6. Demande de Mr Clivio Louis :** achat de la parcelle attenante à sa Maison au 1, rue de la fontaine.
Le CM souligne une attention particulière à avoir concernant les servitudes : égouts et les limites de trottoirs. La demande de Mr CLIVIO est acceptée à l'unanimité.

- 7. Demande de Mr Delattre :** Demande achat de terrain (trottoir) autour de la maison dont il est propriétaire au 4 rue du calvaire d'une superficie de 12 m² : la question est posée : pour quelle raison il se propose d'acheter qu'un petit bout et non une bande sur la largeur totale de sa maison ?
La demande de Mr Delattre est acceptée à l'unanimité : délibération à faire pour ce terrain d'aisance de 12 m²

- 8. Demande de Sophia Schaffter :** CU déposé pour faire un bâtiment annexe sur un terrain communal, courrier à retrouver dans les archives de 2018 d'un accord de principe.
Attendre la réponse du CU et proposition de rencontrer le demandeur à une prochaine réunion de conseil.

9. **Préprojets déposés auprès du département dossier « Pac »** information donnée au conseil :
réhabilitation rénovation scolaire 2023 : 1 400 000€ ; liaison douce entre les âges et Loray et
aménagement d'un arrêt de bus 2023 : 40 000€
10. **Demande de prêt pour les travaux des réseaux d'eaux :**
CRCA et BPFIC pour un montant de 60 000€, échange autour des deux propositions.
Le conseil débat et accepte à l'unanimité la proposition faite par la BPFIC et s'engage à donner
suite à la banque pour tenir compte du délai des conditions d'offres valides jusqu'au 20 juin
2022.
11. **Réhabilitation de l'école :** Monsieur le Maire informe le CM d'avoir une demande d'ouverture
de micro crèche dans la commune.
Une visite du bâtiment de l'école a eu lieu pour étudier la possibilité de créer un lieu dédié et un
espace qui ferait l'objet par la suite de la rédaction d'un bail de location à charge au demandeur
de s'occuper de la faisabilité et de la gestion de la micro-crèche.
Echange avec le conseil sur la possibilité de faire une micro crèche et de suggérer à l'architecte
d'inclure le projet dans les travaux d'école.
Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur un avenant à la réhabilitation de l'école pour
étudier la faisabilité de la micro-crèche : demander à l'archi de faire une proposition de prix
pour l'étude et le montant des aides et en tranches optionnelles.
12. **Suite à donner aux travaux des réseaux** (transfert à la COM COM en 2026) sachant qu'une
partie des subventions a été refusée sur le dossier. Proposition du Maire de demander à
rencontrer Mr Humbert de la COM COM et un représentant du cabinet André afin de définir la
poursuite des travaux qui paraîtrait la plus judicieuse.
13. **Révision des tarifs sur l'abonnement des compteurs des agriculteurs :** A partir de l'exercice
de facturation des compteurs 2022, les exploitations agricoles devront payer l'abonnement de
tous les compteurs d'eau en demi-tarif et en plein tarif les années suivantes.
14. **Divers :**
Vente de la cuve à lisier à Mr Richard à 2001.50€
Elections : planning à définir
Repas de la fête des mères : 37
Prochaine réunion de CM le 30 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fin de séance à 10h45
Le Maire Claude ROUSSEL



